

---

# COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

---

## Réunion Restreinte du 24/04/2018

**Présents:** M MEYER Christian (Président), Stéphane PILLEMONT, Lotfi ZARKA, Philippe DEBEAUPUIS, Jean Heloïc ROULIS (Secrétaire partiellement).

**Absents excusés:** MM. Pascal TISSERAND, Alain BACHOT, Mustapha JINAMI, Philippe PELLAN, Patrice LETOUZEY, Mmes Nathalie PASIERB, Natacha HUGEL

## COURRIERS

Mail de DE ABREU GONCALVES Antonio en date du 18 avril 2018, arbitre DYF informant la Commission de son souhait de reprendre l'arbitrage après trois années sabbatiques. Pris note.

La Commission de District de l'Arbitrage n'émet aucune objection à son retour mais l'informe qu'il devra, pour pouvoir intégrer le corps arbitral à partir de la saison prochaine, effectuer sa demande de licence, nous faire parvenir son dossier médical et satisfaire aux tests physique et théorique de début de saison.

Pour ce faire, il peut prendre attache avec les services administratifs du DYF pour les formalités à remplir.

Mail de M. FERÉY Rémi en date du 23 avril 2018, Président du club US Hardricourt informant la Commission des faits qui se sont déroulés sur la rencontre U19 D2/A Porcheville FC / Hardricourt Mézy du 15 avril 2018. Pris note.

Mail de M.AISSAOUI Mostefa en date du 20 avril 2018, arbitre DYF, informant la Commission de son indisponibilité du 29 avril au 13 mai 2018 inclus. Pris note. Transmis section désignations.

Mail de M. BELMANT Alain en date du 21 avril 2018, arbitre DYF, confirmant à la Commission son indisponibilité du 13 mai 2018 au 2 juin inclus. Pris note. Transmis section désignations.

Mail de Mme LE DISSEZ Cindy en date du 22 avrils 2018 arbitre DYF, informant la Commission du motif de sa déconvocation tardive sur le match de ce jour Séniors D1 Gargenville Stade 1 / Guyancourt ES 1. Pris note. Remerciements.

La Commission prend également acte de son absence au rattrapage du test physique du 5 mai 2018 et de son indisponibilité pour le reste de la saison. Transmis section désignations.

Mail de M. MANSOURI Yassine en date du 18 avril 2018 arbitre DYF

nous informant de son indisponibilité du 07 au 21 mai 2018. Pris note. Transmis section désignations.

Mail de M. BENARD Philippe en date du 23 avril 2018 arbitre DYF nous informant du prolongement de son indisponibilité du 28 avril 2018 au 07 mai 2018 en lieu et place du 28 avril 2018 au 04 mai 2018. Pris note Transmis section désignations.

Mail de M FOUGEREY Franck en date du 19 avril 2018, informant la Commission qu'il n'a pas eu connaissance d'une désignation pour le 16 avril 2018 sur son compte MyFFF. Pris note. La commission informe M. l'arbitre qu'il s'agit là d'un problème informatique indépendant du DYF.

Mail de M. CAILLET Alexis en date du 08 avril 2018, arbitre DYF informant la Commission des motifs de son absence sur la rencontre

Séniors D3/B Versailles 78 FC 3 / Houdanaise Région FC de ce jour. Pris note. Certificat médical joint. Remerciements.

Mail de M. JOSEPH JEAN-Florian en date 19 avril 2018 arbitre DYF Concernant son absence sur le match Futsal D1 Maisons-Laffitte FC / Trappes Yvelines du 18 avril 2018. Justificatif professionnel joint.

Mail de Mme F. LACABANNE du club de Triel Sur Seine en date du 22 avril 2018 concernant l'absence de M.POTÉZ Freddy arbitre désigné sur la rencontre Seniors 5D/B Triel AC 1 / Houilles SO 2. Pris note.

Mail de la Ligue de Paris IDF service arbitrage en date du 23 avril 2018 informant la Commission de la décision de la section administrative de la CRA concernant la rencontre N° 19369886 pour laquelle l'arbitre DYF n'a pas adressé de rapport. Pris note.

## DEMANDES D'ARBITRES

***La Commission de District de l'Arbitrage rappelle aux clubs que le délai minimum est calculé à date de relevé des courriels par les services administratifs du DYF. (Ex : le lundi matin pour tous les mails reçus du vendredi après 18 heures au lundi 09 heures)***

La Commission de District de l'Arbitrage a le regret de ne pouvoir accéder à la requête des clubs ci-dessous visés, leur demande étant parvenu hors délais. (Pour rappel réception de la demande 15 jours minimum avant la date de la rencontre)

**US VERNEUIL**– U15 D2/A – Magnanville / Verneuil Entente du 05 mai 2018 arrivée le 23-04-2018

La Commission de District de l'Arbitrage prend note de la demande et accédera à la requête des clubs ci-dessous visés dans la limite des disponibilités d'arbitres

**ES ETANG SAINT NOM** – U17 D4/C – Bois d'Arcy AS 1 / Etang Saint Nom ES 1 du 27 mai 2018 arrivée le 23/04/2018.  
**ASI BLARU** – VET D4/A – Meulan CN 12 / Blaru ASI 11 du 17 mai 2018 arrivée le 20-04-2018  
**CSM ROSNY SUR SEINE** – U16F/A ELITE – Les Mureaux OFC / CSM Rosny s/Seine du 05 mai 2018 arrivée le 23-04-2018  
**US VERNEUIL SUR SEINE** – U15 D2/B – Sartrouville FC 1 / Verneuil Entente 1 du 19 mai 2018 arrivée le 23-04-2018  
**PORT MARLY CS**– VET D5/C – Mesnil le Roi / Port Marly CS du 27 mai 2018 arrivée le 13-04-2018

**ES VAUXOISE** SEN D6/A Vauxoise ES1 / Mantes la Ville FC1 du 13 mai 2018 arrivée le 20-04-2018  
**VELIZY ASC** VET D4/B Magny FC/ Vélizy ASC du 13 mai 2018 arrivée le 18-04-2018  
**MAISONS LAFFITTE FC** – VET D4/B – Villepreux / Maisons Laffitte Fc du 06 mai 2018 arrivée le 20-04-2018

**La Commission de District de l'Arbitrage rappelle aux clubs que le délai minimum est calculé à date de relevé des courriels par les services administratifs du DYF. (Ex : le lundi matin pour tous les mails reçus du vendredi après 18 heures au lundi 09 heures)**

Réception d'un mail de M.GRELIER Benoit en date du 20 avril 2018 secrétaire administratif de **Maisons-Laffitte FC**, sollicitant la présence d'un arbitre officiel pour la catégorie U19 pour tous les matchs qui se dérouleront à domicile et à l'extérieure jusqu'à la fin de la saison.

Vous voudrez bien faire parvenir à la Commission de District de l'Arbitrage, le document destiné à la demande d'arbitre(s) en remplissant toutes les rubriques et ce pour chaque rencontre. Faute de quoi votre demande ne pourra être traitée.

## DEMANDE DE RAPPORT

La Commission de District de l'Arbitrage demande un rapport circonstancier à :

**M. CISSE EL HADJI Momar**, arbitre DYF, concernant son comportement pendant la rencontre CDM D1 Plaisirois FO / La Verrière FC du 15 avril 2018.

**M. MANSOURI Yassine**, arbitre DYF, concernant le comportement déplacé de l'assistant bénévole d'Andrézy, les mesures qui ont été prises ainsi que l'agression d'un joueur. Vous voudrez également indiquer comment deux joueurs de la même équipe peuvent avoir le même numéro de maillot (N°12 Andrézy) sans que vous vous en aperceviez et comment peut-on diriger une rencontre sans poteaux de corner. (Rencontre SEN D3/A Andrézy FC / Bréval Longnes du 08 avril 2018)

**M. FONTAINE Fernand**, arbitre DYF, concernant le comportement déplacé de l'éducateur de Mantes USC et les conditions de son exclusion. Vous voudrez également indiquer dans votre rapport pourquoi aucune annotation n'apparaît sur la FMI. (Rencontre SEN D6/A Mantes USC / Vauxoise du 11 mars 2018)

**M. BAKA Hassan**, arbitre DYF concernant son arrivée tardive sur la rencontre VET D1 Houilles SO 11 / Chanteloup Les Vignes 11 du 22 avril 2018 ainsi que les conditions de changement d'arbitre assistant de Chanteloup non inscrit sur la FMI à la 5<sup>ème</sup> minute de la 1<sup>ère</sup> période.

**Au plus tard le 11 mai 2018 à 12 heures**

## RECEPTION DE RAPPORT

### SENIORS

#### D4-A

**Match 19390297 du 01-04-2018**

**MAISONS-LAFFITTE FC 1 / GUERNOISE AS 1**

Suite à la demande de la Commission de District de l'Arbitrage adressée à **M. AIT LAABAR Smaïl** sollicitant un rapport au plus tard pour le 10 avril 2018 à 12 heures, concernant son arrivée tardive à la rencontre citée en référence, Considérant que la Commission de District de l'Arbitrage a statué par défaut en sa séance du 10 avril 2018 paru dans le journal numérique N° 1562 du 17 avril 2018, infligeant deux matchs de non désignation, Considérant que M. l'Arbitre a adressé un courriel d'explications à la Commission en date du 5 avril 2018, Considérant que ce mail n'a été porté à la connaissance de la Commission qu'après sa séance du 10 avril 2018, Considérant que M. AIT LAABAR Smaïl indique être en arrêt suite à un accident du travail survenu au mois d'octobre 2017,

Après étude des pièces versées au dossier,

La Commission ayant délibéré, dit :

**Modifier sa décision du 10 avril 2018** parue dans le journal numérique N° 1562 du 17 avril 2018,

Pour,

- Confirmer le rendu du 10 avril 2018,
- Soustraire M. AIT LAABAR Smaïl de toute désignation officielle à compter de la purge des deux matchs, celui-ci étant en position d'arrêt maladie suite à un accident du travail,
- De n'autoriser à nouveau sa désignation qu'après avoir réceptionné un certificat de reprise de travail délivrée par un médecin ou une attestation autorisant la pratique de l'arbitrage sur des compétitions officielles.

## AUDITION

Suite à plusieurs convocations où M. Cyrille GUEGUIN Arbitre DYF a été empêché du fait de raisons professionnelles, Suite à l'entretien téléphonique de ce jour entre M. l'Arbitre et les membres de la Commission présents, Au vu des motifs et des arguments avancés concernant les déconvocations tardives et répétées de M. l'Arbitre, La Commission de District de l'Arbitrage,

Après en avoir délibéré,

Dit que :

M. l'Arbitre n'étant pas en mesure d'élaborer un planning de disponibilités fiable du fait de sa situation professionnelle, Il a été convenu à titre exceptionnel et avec son accord, de ne plus procéder à sa désignation automatique sur des rencontres officielles organisées par le DYF, De ne le désigner que s'il était certain d'être libre, en fonction des besoins de la CDA, à sa demande et uniquement par courriel au plus tard la veille de la rencontre.

Cet aménagement temporaire prend effet immédiatement et ce jusqu'au 30 juin 2018. Il ne sera pas reconduit pour la saison 2018/2019.

**CDM**

**D2-A**

**Match N° 19391874 du 08-04-2018**

**BOUGAINVILLEES AFDOM 11 / MEULAN CN 11**

Suite à la transmission d'un dossier de la Commission des Statuts et Règlements concernant la rencontre citée en référence,

La Commission de District de l'Arbitrage reçoit **M. LEBILLAN Patrick**, arbitre DYF, afin d'avoir des éclaircissements sur les faits notés sur la FMI.

Considérant que M. l'Arbitre explique n'avoir pas fait attention au moment de renseigner la rubrique faits de jeu et avoir inscrit deux fois le même avertissement à un joueur, le logiciel transformant de fait les deux cartons en exclusion, sans qu'il s'en aperçoive,

Considérant que sur ladite FMI, les remplacements n'ont pas été notés par M. l'Arbitre,

Considérant qu'un tel oubli n'est pas admissible pour un Arbitre officiel,

Après étude des pièces versées au dossier,

Après en avoir délibéré hors la présence de M. l'Arbitre,

La Commission dit :

- Rappeler formellement **M. LEBILLAN Patrick** au devoir de sa charge en ce qui concerne les formalités administratives d'après match,
- Le soustraire de la désignation pour deux (2) matchs à compter du 28 avril 2018,

Motif : Manquements administratifs.

#### **RAPPEL**

**La Commission de District de l'Arbitrage rappelle à tous les arbitres que la désignation officielle peut être modifiée jusqu'au vendredi soir 18 heures.**

**Les arbitres sont donc priés de consulter leur compte le vendredi après 18 heures même si le week-end se trouve en période de vacances scolaires.**

**Vu le nombre important de rencontres remises, certaines seront probablement placées en semaine. Vous voudrez donc bien vérifier vos désignations plusieurs fois dans la semaine.**

**Tout manquement à cette directive sera sanctionné.**